

ANNEE 2020

**SEANCE PUBLIQUE
DU 26 NOVEMBRE 2020**

Délibération n°

2020065

Date de convocation : 20/11/2020

Date d'affichage : 27/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 23

Vote : 23

Pour : 23 (dont 2 pouvoirs)

Adopté à l'unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le

ID : 064-216401000-20201126-2020065-DE

L'an deux mille vingt, le 26 novembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 novembre 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Philippe BIGOTEAU, Philippe ENSALES, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES.

Mmes Valérie RECART, Guénael LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Sylvie ITHOURRIA, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS, Fleur BEYRIS, Marie ROSPIDE.

Absents excusés : Mme Emmanuelle DALLET, pouvoir à Mme Valérie RECART – M. Frédéric ETCHEGARAY, pouvoir à M. Michel LAHORGUE.

Secrétaire de séance : M. Yannick BASSIER

**OJ n°3: Signature d'une convention d'occupation
de la Maison Pour Tous
avec l'association Biez Bat Ikastola**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Depuis le 1^{er} septembre 2015, les locaux de la maison pour tous accueillent l'association Biez Bat Ikastola d'Arcangues – Bassussarry.

Cette occupation avait été consentie à titre temporaire et précaire pour une durée de 3 ans. Elle a été renouvelée pour un an pour l'année scolaire 2018 - 2019.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler la convention d'occupation des locaux utilisés par l'Ikastola de Bassussarry - Arcangues pour les années scolaires 2019 -2020 / 2020 – 2021 et 2021 – 2022. Il présente les termes de la convention qui est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de renouveler la convention d'occupation des locaux de la maison pour tous au bénéfice de l'Ikastola de Bassussarry Arcangues pour les années scolaires 2019 – 2020 / 2020 – 2021 et 2021 – 2022,
- **DECIDE** d'autoriser l'occupation de la maison pour tous par l'association Biez Bat Ikastola telle que définie dans la convention ci-annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Michel LAHORGUE

